
753 Décret du 10 mars 2006 portant assentiment à l'Accord de dialogue politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Communauté andine et ses pays membres (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela), d'autre part, et Annexe, faits à Rome le 15 décembre 2003

(Moniteur n°148 du 8 mai 2006, p. 23619)

Projet de décret n° 215(2005 - 2006)

Discussion et adoption : séance du 7 mars 2006, CRI n°10 (2005 - 2006)

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

F. 2006 — 1767

[2006/201400]

10 MARS 2006. — Décret portant assentiment à l'Accord de dialogue politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Communauté andine et ses pays membres (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela), d'autre part, et Annexe, faits à Rome le 15 décembre 2003 (1)

Le Parlement de la Communauté française a adopté et nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. L'Accord de dialogue politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Communauté andine et ses pays membres (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela), d'autre part, et Annexe, faits à Rome le 15 décembre 2003, sortiront leur plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 10 mars 2006.

La Ministre-Présidente,
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,
Mme M. ARENA

La Vice-Présidente
et Ministre chargée de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,
Mme M.-D. SIMONET

Le Vice-Président et Ministre du Budget et des Finances,
M. DAERDEN

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,
Cl. EERDEKENS

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse,
Mme F. LAANAN

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,
Mme C. FONCK

—
Note

(1) Session 2005-2006

Documents du Conseil. — Projet de décret, n° 215-1. Rapport, n° 215-2

Compte rendu intégral. — Discussion et adoption. Séance du mardi 7 mars 2006.